

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-
RIMOUSKI, TENUE À LA SALLE PRINCIPALE DU CENTRE
POLYVALENT, LE JEUDI 14 DÉCEMBRE 2023 À 20h00.**

Sont présent(e)s :

M. Georges Deschênes	Maire
M. Sylvain Deschênes, conseiller :	siège n° : 1
M. Guillaume Lavoie, conseiller :	siège n° : 4
M. Waren Soucy, conseiller :	siège n° : 6

M. Frédérick Lee, directeur général et greffier-trésorier

Est absent :

M. Étienne Lévesque, conseiller :	siège n° : 2
M. Stéphane Deschênes, conseiller	siège n° : 3
M. Meggy Lévesque Parent, conseillère :	siège n° : 5

Les membres du Conseil forment quorum.

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare ouverte la séance à 20h02, aucune personne n'assiste à la séance.

Conformément à l'article 156 du *Code municipal*, l'avis de convocation a été donné à tous les membres du conseil, au moins trois jours avant la séance. Les membres du conseil confirment avoir reçu l'avis de convocation conformément au Code Municipal du Québec.

Ordre du jour

1. **Ouverture de la séance extraordinaire**
2. **Vérification de l'avis de convocation**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Présentation et adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024**
5. **Présentation et adoption du programme des dépenses en immobilisations pour les années 2024-2025-2026**
6. **Période de questions basées uniquement sur les points à l'ordre du jour**
7. **Clôture et levée de l'assemblée**

23-12-229 2- VÉRIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

ATTENDU QUE conformément à l'article 156 du *Code municipal*, l'avis de convocation a été donné à tous les membres du conseil, au moins trois jours avant la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE les élus présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation le 11 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-12-230 3- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Georges Deschênes,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-12-231 4- PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

ATTENDU QUE l'article 954 du Code municipal prévoit que le conseil de la Municipalité doit préparer et adopter le budget de la Municipalité pour le prochain exercice financier et avoir des revenus équivalents aux dépenses;

ATTENDU QUE pour l'exercice financier 2024 de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski, les revenus et les dépenses s'établissent comme suit :

MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI BUDGET 2024 DÉPENSES	2024	2023	Variation %
Administration générale: élus-admin.	331 058,00 \$	311 652,21 \$	6,23%
Sécurité publique: police-incendie-sécurité civile	215 199,00 \$	208 013,26 \$	3,45%
Transport : voirie, déneigement et voie publique	705 935,00 \$	732 113,04 \$	-3,58%
Hygi. du milieu: Aqueduc, égout, vidange et recyc.	459 683,00 \$	407 777,51 \$	12,73%
Santé et bien-être :	10 200,00 \$	10 600,00 \$	-3,77%
Aménagement, urbanisme et développement	135 222,00 \$	124 363,98 \$	8,73%
Loisirs et culture	241 391,00 \$	230 389,05 \$	4,78%
Frais de financement, intérêt et provision	81 626,00 \$	64 150,00 \$	27,24%
	2 180 314,00 \$	2 089 059,05 \$	4,37%
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI BUDGET 2024 REVENUS	2024	2023	Variation %
Taxes générales	1 191 227,00 \$	1 139 102,70 \$	4,58%
Taxes spéciales- IMMOB.	21 691,00 \$	21 659,85 \$	0,14%
Taxes services: eau égout déchets	438 515,00 \$	381 554,34 \$	14,93%
Compensation: tenant lieu de taxes-services mun.	26 207,00 \$	26 007,00 \$	0,77%
Transferts	398 482,00 \$	382 495,17 \$	4,18%
Services rendus	89 350,00 \$	60 000,00 \$	48,92%
Imposition de droits	33 500,00 \$	33 500,00 \$	0,00%
Intérêts	12 100,00 \$	15 100,00 \$	-19,87%
Autres revenus	118 422,00 \$	178 380,00 \$	-33,61%
	2 329 494,00 \$	2 237 799,06 \$	4,10%
EXCÉDENT(DÉFICIT) AVANT AFFECTATIONS	149 180,00 \$	148 740,01 \$	0,30%
Remboursement de la dette à long terme (capital)	149 180,00 \$	148 740,01 \$	0,30%

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte les prévisions budgétaires pour l'exercice 2024 tel que présenté et qu'il soit diffusé sur l'ensemble du territoire de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-12-232 5- PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2024-2025-2026

ATTENDU QUE le Code Municipal du Québec, via l'article 953.1, stipule que le conseil d'une municipalité locale doit adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents.

ATTENDU QUE le programme triennal des immobilisations pour les années 2024-2025 et 2026 se résume comme suit :

PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026					
Répartition des dépenses selon les périodes de réalisation					
Projets d'immobilisation	2024	2025	2026	Total	Mode financement
Camping		5 000,00 \$		5 000,00 \$	Subvention
Réfection des conduites (rue Principales)	60 000,00 \$	2 000 000,00 \$	5 850 000,00 \$	7 910 000,00 \$	MTQ Subv. + R.E.
Route Pelletier Sud	90 000,00 \$			150 000,00 \$	TECQ + Subv
Phase deux aréna	60 000,00 \$			60 000,00 \$	Subvention
Développement résidentiel		150 000,00 \$		150 000,00 \$	Reg. Emp.
Parc Fleuriault	5 000,00 \$			5 000,00 \$	PM-150
	215 000 \$	2 155 000 \$	5 850 000 \$	8 280 000 \$	

Il est proposé par monsieur Waren Soucy

QUE le programme triennal des immobilisations pour les années 2024-2025-2026 tel que présenté ici haut est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6- PÉRIODE DE QUESTIONS BASÉES UNIQUEMENT SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

23-12-233 7- CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

DE lever l'assemblée il est 20h07.

Georges Deschênes
Maire

Frédéric Lee
Directeur général et secrétaire-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Georges Deschênes
Maire